

En février à la Sauvegarde 37

Newsletter interne

« Pour chaque établissement ou service [...], il est élaboré un projet [...] qui définit ses objectifs. » (Art L311-8 du CASF). Le projet stratégique associatif détermine dans son axe 2 la volonté d'agir sur l'organisation, le fonctionnement, la qualité. La démarche de révision des projets est un des moyens mobilisés en vue de la réalisation de cet objectif. Les modalités de révision ont été déterminées de manière à favoriser la participation d'un maximum de professionnels et de familles et enfants accompagnés.

La finalité de la démarche consiste à produire un ensemble de propositions d'évolutions concrètes, regroupées sous forme de plan d'action qui servira de cadre à l'ensemble des professionnels. Le choix retenu par le comité de direction en lien avec les comités de pilotage est de constituer un projet à l'échelle de chaque pôle tout en valorisant la spécificité des services dans le courant de l'année 2024.

Journée portes ouvertes de l'ITS de Tours

Le 03 février, les professionnels de la Sauvegarde 37 sont allés à la rencontre des étudiants et futurs étudiants de l'Institut du Travail Social de Tours afin de leur présenter les différents établissements et services de l'association.

Merci aux professionnels qui ont pris le temps de partager avec les étudiants leurs expériences et le quotidien de leur métier de travailleur social.



ADIL 37, un dispositif pour aider les professionnels de la Sauvegarde 37 dans leurs démarches liées au logement

Le dispositif ADIL 37 assure une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement et à l'urbanisme. Il est possible de rencontrer les équipes de l'ADIL 37 pour des questions liées au droit locatif, à l'accession à la propriété, aux règles d'urbanisme, à la copropriété, à la vétusté du logement, aux aides financières ... Des permanences sont ouvertes à Tours mais aussi sur l'ensemble du territoire d'Indre-et-Loire (informations sur leur site internet).

Merci Maison Imua !

En 2023, Maison Imua avait fait don de nombreux « nounours » pour les enfants du pôle hébergement de la Sauvegarde 37 au moment des fêtes de fin d'année.

En 2024, l'entreprise renouvelle son don. Ce sont une trentaine de vêtements pour jeunes enfants qui viendront faire le bonheur des enfants de la MAJE, du SPF et de l'unité de vie Calder. Merci pour les enfants !



Premiers ateliers pour la maison parents - enfants

La maison parents – enfants a commencé à accueillir les premières familles en septembre 2023. Depuis 6 mois, sept familles ont pu participer à des ateliers cuisine, activités manuelles, jeux de société et accès au numérique.

Le dispositif est ouvert à toutes les familles du pôle hébergement et du SAPED.



IKEA, partenaire de la Sauvegarde 37

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, IKEA Tours a souhaité améliorer le quotidien des enfants et jeunes accompagnés en faisant don de peluches, matériels, jouets ... tout en adoptant une démarche positive sur l'environnement.

La Sauvegarde 37 est ravie de cette convention de donation sur plusieurs mois. Ce partenariat contribue au 4^{ème} axe de notre projet associatif qui vise à créer un maillage partenarial avec les acteurs du territoire afin d'œuvrer ensemble pour la protection des enfants, l'accompagnement global des familles et la lutte contre la pauvreté et la précarité des familles les plus vulnérables.



Ciné – débat au Pôle hébergement

L'association Passerelleciné est de nouveau intervenue en février au sein du pôle hébergement. Cette fois ci, des courts métrages autour de la thématique du sport ont été proposés aux enfants et jeunes. Le but de ces interventions est de proposer un instant hors du quotidien. Les supports des courts-métrages permettent aux jeunes de bénéficier d'une séance de ciné/débat en interne de l'institution et d'être ainsi sensibilisés à l'accès à la culture d'une manière ludique.

En février, ce sont 25 enfants et jeunes qui ont bénéficié de cette action partenariale.

Index de l'égalité salariale Femmes – Hommes

Chaque année, les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer et publier leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il permet de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. Lorsque des disparités salariales sont constatées, des mesures de corrections doivent être prises.

La réglementation prévoit la nécessité d'obtenir un minimum de 75 points sur 100. La Sauvegarde 37 obtient un résultat de 93 points en 2023.

	Indicateur calculable	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur
1 – écart de rémunération	Oui	1.6	38	40
2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations / promotions individuelles	Oui	1.1	35	35
3 – Indicateur pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Oui	100	15	15
4 – Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Oui	2	5	10
Total des indicateurs calculables			93	100
Index (sur 100 point)			93	100

Pour consulter le détail des différents indicateurs, vous trouverez le document sur le site internet de l'association www.sauvegarde37.fr